

ADASEA d'Aquitaine
Association des Maires de la Gironde
Association des Maires des Landes
Association Envols
Chambre d'agriculture des Landes
Chambre des métiers et de l'artisanat des
Landes
CNASEA
CC des Coteaux de l'Albret
Commune de Morizes
DDAF Dordogne
DDAF Lot et Garonne
Familles Rurales



FDSEA des Landes
FDSEA du Lot et Garonne
IFOCAP Adour
MFR Aquitaine Limousin
MSA du Lot et Garonne
PACT H&D Aquitaine Poitou-Charentes
SAFER
SDPPR Gironde
SDPPR Landes
Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
UFCS
Union des maires de la Dordogne
Union régionale des Foyers Ruraux
URCAUE

Faciliter l'accueil de nouvelles populations :
Pour un monde rural dynamique et en développement
Les services en milieu rural

Note de synthèse des réflexions
d'un groupe d'échanges d'idées sur le développement en milieu rural

Avril 2008

CONTEXTE

Le Groupe Monde Rural constitué le 17 septembre 1991, à la suite du Dimanche des Terres de France réunit une vingtaine d'organisations. Ses objectifs sont de promouvoir une vision horizontale des enjeux liés à la ruralité. De ce fait, ses partenaires s'appuient sur sa représentativité et sa diversité pour s'affirmer en tant que force de proposition par le biais d'actions d'information, de mobilisation et de sensibilisation auprès des pouvoirs publics.

Depuis 1999, le Groupe Monde Rural a souhaité accompagner l'émergence de groupes en région.

L'action de constitution d'un Groupe en Aquitaine a été mise en place en 2003 par l'ANDAFAR, à la demande du GMR, par la réalisation de formations aux politiques publiques européennes et nationales d'aménagement du territoire en vue d'une meilleure compréhension et d'une mobilisation des crédits européens.

L'objectif était de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'animation en vue de fédérer les acteurs ruraux autour de thèmes transversaux pour une meilleure mobilisation et une meilleure utilisation des différents fonds à disposition des acteurs du monde rural pour la mise en œuvre de projets de développement local ; cette action devant aboutir à la constitution de groupes régionaux du monde rural ayant pour objectifs de :

- **Fédérer les acteurs régionaux** s'impliquant dans l'aménagement du territoire pour dynamiser et valoriser leur projet de développement
- **Être un lieu de partage et de valorisation d'expériences**
- **Être une force de propositions** vers les décideurs régionaux notamment sur les évolutions des politiques publiques
- Constituer une **plate-forme** permettant l'information et la sensibilisation

Les acteurs de la région Aquitaine affirment leur volonté d'être partie prenante des évolutions actuelles concernant le milieu rural en se réunissant et en constituant un groupe informel regroupant différentes structures oeuvrant pour le monde rural.

LES OBJECTIFS

Les intentions d'installation en milieu rural sont nombreuses : les urbains souhaitant s'installer à la campagne pour la qualité de vie ; les retraités, mais aussi les enfants des habitants des villages....

L'accueil de nouvelles populations en milieu rural repose sur différentes notions comme les services, l'accessibilité, l'environnement.... sur lesquelles il est essentiel de s'interroger. Un tissu socio-économique doit exister pour pouvoir accueillir des nouvelles populations : entreprises, services, logement,...

La contribution du Groupe Monde Rural Aquitaine aura pour objet de poser les bases afin d'avoir un monde rural dynamique et en développement facilitant ainsi l'accueil de ces nouvelles populations. L'objectif de la démarche est d'avancer des préconisations pour conforter le milieu rural. Le but est de faire en sorte d'avoir une image attractive du monde rural et ainsi contribuer à son développement. Dès lors, différentes thématiques sont à mettre en avant pour prendre en compte les attentes des nouveaux arrivants.

Les services ont une place particulière dans la politique de revitalisation des territoires, parce qu'ils sont le cœur de la vie en milieu rural. Ils sont importants autant pour l'équilibre de vie des personnes, pour la cohésion sociale que pour le dynamisme des territoires.

La présence des services publics ou privés, sont les facteurs qui font que des familles, des entreprises vont s'installer ici plutôt qu'ailleurs. Un milieu rural sans service peut vite devenir un « milieu rural-dortoir ». Avec l'emploi, la présence de services est fondamentale pour le dynamisme du milieu rural.

Dans un premier temps, une commune périurbaine devient une commune dortoir, ensuite une banlieue avec toute la désocialisation que cela entraîne. Il vaut mieux importer l'emploi, le logement, les services en ruralité.

Dans un contexte de mise en œuvre des nouvelles politiques européennes et nationales, il s'agira pour le Groupe de faire ressortir les préoccupations du monde rural en matière d'accueil des nouvelles populations en insistant sur le volet des services. Différents aspects ont ainsi été abordés au cours des réflexions du Groupe : la notion de services publics et au public, le maintien des activités en milieu rural, l'accueil en milieu rural à travers un volet communication, la santé, l'éducation, la mobilité et les transports, le foncier et l'habitat, les technologies de l'information et de la communication.

LES DESTINATAIRES

Ce document est adressé aux décideurs locaux, régionaux et nationaux : Députés européens, Députés, Sénateurs, Préfectures de Région et de Département, SGAR, Conseil Régional, Conseils Généraux, CESR, DRAF / DDAF, Associations des Maires, Président des Pays, les Chambres consulaires, les PNR, la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, la DRAC, la DRASS, l'AROMSA / MSA ainsi que la DIACT et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

SERVICES PUBLICS – SERVICES AU PUBLIC

La notion de service est très large. Que l'on parle de services publics ou au public, ceux-ci sont à la fois usuels (épicerie, journaux, papeterie, essence, photocopies, tabac, dépôt pressing, internet libre service, transport des personnes), ayant trait aux activités de détente (bibliothèque, manifestation culturelle, location de vidéo, jeux divers), au tourisme (information touristique, développement photos, cartes topographiques, vitrine des produits locaux, réservation/entretien des gîtes), à la solidarité (organisation des solidarités pour le transport, la polyvalence administrative, La Poste, la vente de timbres et de timbres amendes, l'assistance sociale, santé, l'éducation, la sécurité...).

Le monde rural bénéficie aujourd'hui d'une **très grande attractivité** avec le développement de l'installation de population notamment issue du milieu urbain. Cela entraîne une mutation de celui-ci. **De nouvelles attentes** se dégagent notamment en matière de services.

Un territoire regroupe un ensemble de population dont les **besoins en matière de services ne sont pas homogènes**.

Préconisations :

- Passer de la notion de stratégie de guichet à la **stratégie de projet** au bénéfice du citoyen global.
- Réorganiser le service public.

L'**analyse des besoins actuels et futurs** en milieu rural est primordiale pour avoir une réponse adéquate en termes de mise en œuvre des services en milieu rural. Les attentes sont différentes en fonctions des populations ciblées.

Des services ne pourront pas être installés dans toutes les communes. Maintenir l'accès de tous aux services ne veut pas forcément dire le maintenir en l'état actuel.

Préconisations :

- Donner une place à chacun dans l'identification des besoins : **Les actions doivent se faire en étroite collaboration et pas au détriment d'une ou plusieurs structures.** Les conseils de développement par exemple doivent travailler avec les associations pour l'identification des enjeux et des besoins territoriaux. Les associations locales par leur proximité avec les populations sont souvent au courant de leurs besoins, elles peuvent par ailleurs offrir certains services.
- Mettre en place collectivement une grille d'analyse pour identifier ces besoins.
- Mettre en adéquation les attentes des ruraux par de la consultation, de la concertation et la création de lien social.
- **Raisonner en termes d'accessibilité des services** plutôt que de proximité.
- **Adapter, suivant l'évolution technologique et les besoins des usagers, les services** : définir le rôle de la collectivité.
- Travailler à l'échelle des **bassins de vie, Communautés de Communes ou Pays pour développer la réflexion et l'action pour mettre en adéquation l'offre et la demande de services.** L'obligation de faire réaliser par l'échelon territorial ad-hoc (Pays) un **schéma de services** préalablement au financement public de tout projet lié aux services à la personne peut répondre à l'analyse des besoins.
- Se baser sur les documents et travaux existants, des expériences concrètes afin de bien prendre en compte les réalités du monde rural.

La **notion de « guichet unique »** semble une solution adaptée à la problématique des services en milieu rural. Ces guichets uniques peuvent ainsi constituer des relais de proximité, mais aussi des lieux de vie, de rencontres.

Préconisations :

- Développer les « Maisons des Services Publics » ou le « Points Publics Multi-services » sur l'ensemble du territoire aquitain.
- Organiser **en réseau** ces guichets uniques. Cette mise en réseau de ces guichets uniques doit pouvoir se faire à plusieurs niveaux depuis :
 - > le secrétariat de mairie : là où n'existe plus que ce service (mais avec la nécessité de revoir la fonction de secrétaire de mairie déjà largement chargé en tâches diverses et en temps de travail) ;
 - > le commerce : celui-ci quand il existe peut jouer le rôle de relais ;
 - > un des services publics (La Poste, etc.) : celui-ci si il existe peut être le guichet unique ;
 - > la Maison des services, etc.
- Identifier les capacités des acteurs locaux à prendre en charge ces missions de service public (en direct ou en gestion déléguée).
- Instaurer une réunion périodique des agents d'accueil Points Publics Multi-Services pour leur permettre de se rencontrer, de travailler à la mise en place de nouveaux services et d'améliorer les services existants.

La notion de bénévolat, qui est une source de richesse, peut également être un facteur de prise en compte dans les services. Toutefois la question de la responsabilité se pose. Une expérimentation est actuellement en cours en Charente avec le projet des collaborateurs occasionnels de services publics.

Par ailleurs, dans nos territoires ruraux, les **services devraient aussi aller vers le public.** Pour faciliter l'accès au service et dans la mesure où un transport public ne peut pas être mis en place, ces services doivent être « amenés » en milieu rural.

Préconisations :

- Mettre en place un système itinérant de bus des services.
- Décentraliser des lieux d'information et d'accueil au public (recherche d'emploi, permanences sociales, services de certaines administrations, permanence des services publics, PIJ, télédéclaration etc.) sur les territoires (au niveau des pays ou structures intercommunales) pour les rapprocher des habitants.
- Prévoir la possibilité de conventionnement avec des associations pour la tenue de permanences de ces services dans le respect d'un cahier des charges garantissant la qualité.

Par ailleurs, le **volet culturel** est très important à prendre en compte en matière de services. En effet, cet aspect est également recherché en milieu rural mais il n'est pas toujours pris en compte dans les projets de services. Les médiathèques, les cinémas, le théâtre, etc. sont des loisirs recherchés au niveau des territoires.

Préconisations :

- Développer le volet culturel en matière de services par le biais de réflexion territoriale menée à l'échelle du bassin de vie

MAINTIEN ET CREATION D'ACTIVITES EN MILIEU RURAL

En matière de services, on raisonne souvent en termes de Poste, de percepteur mais il faut également intégrer dans les réflexions les éléments incontournables que sont les artisans, les commerçants, les professions libérales, etc.

Le **maintien d'activités** en milieu rural permet de **garder de la valeur ajoutée sur le territoire**. Les activités comme l'artisanat, le commerce de proximité, sont également très importantes en termes de lien social. En effet, elles sont souvent des lieux de regroupement, de rencontre, de reconnaissance, de savoir-faire. Elles sont un facteur essentiel de la vie d'un village. En outre, l'artisanat et le commerce de proximité apparaissent bien souvent comme le véritable poumon économique sur nos territoires ruraux.

Préconisations :

- Sensibiliser les acteurs des territoires (élus, artisans, chefs d'entreprises, commerçants, etc.) sur les conséquences que peuvent avoir la fermeture de services afin qu'ils mettent en œuvre des moyens adaptés pour les maintenir (transmission, reprise d'activités)
- Faire prendre conscience aux élus **de la nécessité de prendre en compte la notion d'économie notamment par le maintien de l'artisanat en milieu rural.**
- Organiser des campagnes de communication en ce sens.

Si la notion de maintien d'activité en milieu rural est primordiale, il convient également d'adopter une posture offensive, en mettant en avant **la création et le développement d'activités** (artisanales, commerciales, TPE, PME, etc.) sur les territoires ruraux. Celles-ci permettent d'accompagner la croissance démographique dans nombre de territoires ruraux aquitains. La création d'activité et la croissance démographique sont des phénomènes étroitement liés et qu'il convient d'appréhender comme tels.

Préconisations :

- **Favoriser l'accueil des entreprises** à travers des opérations collectives telles que les opérations rurales d'aménagement des centre bourgs, d'aide à l'installation d'entreprises à travers notamment la construction et la mise à disposition de locaux, les dispositifs d'aides financiers, les opérations de modernisation de l'artisanat et du commerce, etc.

La **notion de maintien et de création d'activité** doit se faire de manière **transversale** et ne doit pas oublier d'élargir cette notion à la **prise en charge du conjoint** qui aura lui aussi des besoins en termes d'emplois et de services.

Préconisations :

- Mettre en place des **structures d'accueil** : Elles permettront la création de compétences et d'identifier les besoins. Ces structures d'accueil doivent être mises en réseau afin de faciliter la création du lien et le développement de l'ancrage territorial.

La notion de transmission des activités doit également être soulevée.

En matière agricole par exemple, on observe une diminution du nombre d'exploitant contre une augmentation de la taille des exploitations. Le problème de la transmission des exploitations doit ainsi être soulevé. Par ailleurs, l'installation hors cadre familiale se multiplie en Aquitaine (29,5% des installations). Ces populations ont des besoins différents en matière d'accueil et d'installation.

Chaque augmentation de la surface d'une exploitation se traduit par une diminution d'emplois et de revenus sur le territoire.

Préconisations :

- Développer la notion de **répertoires à l'installation** à la fois pour l'agriculture, l'artisanat et le commerce.

- **Développer et inciter les sessions d'accueils d'actifs** initiés par les ADASEA (selon le principe de l'action menée en Massif Central). Une expérimentation est prévue en Dordogne. Les sessions d'accueil d'actifs ont pour but, à travers un programme de formation de courte durée (environ 3 journées), de permettre à des porteurs de projet de mieux appréhender l'installation en milieu rural, sous l'angle du projet économique comme celui du projet de vie. Elles reposent sur un partenariat étroit entre le territoire désireux de mener une politique active d'accueil de nouveaux actifs et les professionnels de l'accompagnement de projet d'installation en milieu rural.

Les enseignements tirés de ces sessions pourront permettre la réalisation de nouvelles journées qui pourront être transversales par l'association du commerce et de l'artisanat pour une structuration élargie des dispositifs d'accueil.

ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

L'accueil de nouvelles populations est un enjeu important pour le maintien du dynamisme et le développement des territoires ruraux.

Le monde rural bénéficie d'une **grande attractivité** mais il reste souvent **mal connu** par les nouveaux arrivants. Il importe de présenter les réalités du monde rural.

Il y a un **besoin d'intégration et d'acceptation réciproque de ces populations**.

Préconisations :

- Mettre en place des **dispositifs d'accueil et d'accompagnement** des nouveaux arrivants pour faciliter leur intégration.

- Développer **la communication en milieu rural** afin de présenter les réalités du monde rural.

- Donner les moyens aux associations pour qu'elles puissent jouer leur rôle en matière d'intégration des nouvelles populations

Pour favoriser l'installation en milieu rural, il importe que les porteurs de projets, la population, les associations, les élus se mettent en relation. Dans cette communication, l'environnement familial doit être pris en compte.

Préconisations :

- Instaurer un **dialogue social** afin que chacun puisse prendre conscience de la fonction des différents acteurs intervenant en milieu rural
- Conforter le rôle des associations en matière d'accueil et les reconnaître comme des acteurs à part entière du monde rural.

De même, pour faciliter l'accueil des néo-ruraux, il importe de considérer que les nouveaux arrivants sont des **acteurs potentiels du monde rural**, un travail de compréhension nécessaire. Des actions doivent être mises en place pour faciliter l'intégration de ces populations.

Préconisations :

- Associer le plus tôt possible les nouveaux habitants à la vie du village.
- Soutenir les comités des fêtes, outils importants de communication et d'intégration
- Prendre en compte les différences culturelles (barrière de la langue par exemple).

Outre le milieu associatif, les **élus** ont également une **place essentielle à tenir en matière d'accueil**. Ils ne doivent pas se contenter de la dimension « urbanisme » (PLU, etc.) mais aussi prévoir les besoins de ces nouvelles populations.

Un autre aspect doit retenir l'attention des élus. L'installation en milieu rural, si elle relève d'un choix dans la majorité des cas, elle peut également se faire par obligation compte tenu de la pression foncière et des difficultés que cela entraîne en termes d'accession à la propriété. Ce type d'installation peut engendrer une **paupérisation du monde rural** car l'éloignement de la ville entraîne une augmentation des coûts de déplacements qui se répercute sur les revenus des ménages.

Préconisations :

- Inciter les élus à prévoir les besoins de ces nouvelles populations en termes d'équipements, d'artisanat, de commerces et de services de proximité, de communication, etc.
- Faire prendre conscience aux élus de la mutation du rural afin que ceux-ci l'intègrent dans la mise en œuvre de leurs projets communaux ou intercommunaux.

SANTE

La problématique « santé » est forte dans une région comme l'Aquitaine marquée par le vieillissement de la population et une répartition des personnels de santé non adaptée. En effet, aujourd'hui, dans une centaine de cantons, il n'y a plus ni médecins, ni infirmières.

Face à ce constat, la Région a lancé une réflexion sur les services à la population, les services de santé et ce en concertation avec les territoires. Le constat est que la réflexion doit être menée en collaboration avec les territoires (Pays, EPCI,..). Celle-ci doit aussi prendre en compte l'offre libérale qui ne bénéficie pas aujourd'hui d'appui des collectivités.

Préconisations :

- Baser le système de santé sur **des valeurs fondamentales** : l'égalité financière et géographique dans l'accès aux soins, la solidarité dans le financement du système de santé, la participation des familles à l'orientation et à la gestion des organismes, le développement d'un véritable programme de prévention intégré dans le système de santé et l'humanisation des rapports entre les personnes.

Différents points mériteraient d'être développés afin de garantir la même qualité de soins sur tout le territoire ou maintenir un service minimal de proximité. Par ailleurs, il importe de prendre en compte les évolutions (féminisation de la profession par exemple qui engendre des besoins en termes de services) et pouvoir faire en sorte de garantir aux médecins qui s'installent en milieu rural une bonne qualité de vie.

Pour cela, il est essentiel d'avoir une organisation de l'offre de santé sur les territoires et qu'il y ait une mise en relation des professionnels de la santé (partenariat entre les médecins, définition de planning entre médecins, maisons de santé, etc.).

Préconisations :

- **Créer des réseaux d'acteurs de santé – réseaux de soins** : il apparaît essentiel de développer un réseau en milieu rural par la mise en place d'une structuration de ces réseaux.
- Financer la création de **maisons de santé**, aujourd'hui indispensables à l'accueil des professionnels de santé, pour la pérennité des soins et la mutualisation des services.
- Création des **permanences** sur le territoire pour maintenir un service de proximité.

Par ailleurs, il importe de **communiquer sur les réalités du monde rural** : la clientèle existe. Il faut mettre en avant les avantages du travail pour un médecin en milieu rural. La loi de développement des territoires ruraux a notamment mis en place des mesures pour favoriser l'installation des médecins en milieu rural.

Préconisations :

- Faire connaître **les dispositifs de la loi de développement des territoires ruraux** pour favoriser l'installation de jeunes médecins en milieu rural.

Les modifications **du comportement des populations rurales et de leurs besoins** doivent également être prises en compte.

Préconisations :

- **Développer les services paramédicaux** comme l'accompagnement des personnes vieillissantes, l'hospitalisation à domicile
- **Elargir les lieux de concertation** entre tous les acteurs de santé y compris les familles afin qu'elles soient sensibilisées et impliquées dans le processus de décision : **travailler à l'échelle des Pays** en associant tous les acteurs concernés dont les associations serait une bonne solution.

EDUCATION

Aider les parents, c'est leur permettre de concilier sereinement vie familiale et vie professionnelle, tout en respectant le rythme de vie des enfants. En faisant le choix d'habiter en milieu rural, les familles savent qu'elles n'auront pas les mêmes services qu'en ville mais elles ne comprennent pas la disparité des moyens déployés par la collectivité publique entre la ville et le milieu rural pour l'éducation des enfants.

Préconisations :

- **Moduler les seuils d'ouverture et de fermeture de classes** en tenant compte des contraintes de transport pour les enfants scolarisés.
- Réaliser des **regroupements pédagogiques intercommunaux** après une **analyse fine des territoires** et proposer la mise en place de réseaux d'écoles avec un projet pédagogique commun.
- Etudier les **temps de transports** afin que ceux-ci ne soient pas un handicap pour l'enfant, et leurs coûts pour ne pas pénaliser les familles éloignées.
- Revoir le principe **du Contrat Educatif Local (CEL)**.
- Permettre le **développement des structures d'accueil en matière de petite enfance** en augmentant et en pérennisant l'aide à l'investissement exceptionnel mise à disposition des structures petite enfance en 2001 et 2002.
- Prendre en compte l'ensemble des besoins des parents concernant l'accueil de leur enfant : rendre obligatoire les **schémas pluriannuels de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans** ou identifier la petite enfance comme une **compétence obligatoire des communes ou des structures intercommunales**, en réaffirmant le principe de proximité.

Comme dans les autres domaines, la **concertation** est **primordiale**, et à un niveau suffisamment élevé, car il y a aujourd'hui dans une même famille des enfants à l'école pour des semaines de 4 jours et d'autres de 4,5 jours. Ce qui pose des problèmes tant aux familles qu'aux structures d'accueil.

Préconisations :

- Intégrer le périscolaire aux réflexions en matière d'organisation de l'éducation.
- Prendre en compte le fait que l'éducation ne repose pas uniquement sur l'école en tant que telle : les parents, les associations, les accueils périscolaires sont aussi des notions clés en matière d'éducation.
- Financer des **centres périscolaires**.

Des actions sont également à mettre en place en termes de **coéducation**. Les établissements scolaires prennent en charge les enfants mais au-delà des journées scolaires se pose la question de l'accompagnement des enfants. Pour les enfants entre 0 et 6 ans sont financés des centres d'accueils mais ce type de structures n'existe pas pour les enfants de 6 à 15 ans or un accompagnement est nécessaire. Il y a un besoin d'animation. Les centres d'accueils, les centres de loisirs sont très importants car ils sont un lieu d'écoute et d'expression pour les jeunes qui peuvent y développer des projets.

Préconisations :

- Favoriser la création de centres de loisirs à destination des 6-15 ans.
- Développer les actions des relais-familles qui sont de lieux d'écoute et de projets.
- Développer les actions de communication auprès des jeunes et les associer à la mise en œuvre d'actions sur la commune.

MOBILITE ET TRANSPORTS

La voiture est aujourd'hui un lien social. La mobilité des personnes et les moyens de transports sont deux aspects essentiels pour l'accueil de la population, le maintien de l'attractivité rural et de la vie dans les territoires ruraux. Les moyens de transports sont des outils structurants forts.

La région Aquitaine bénéficie de grands projets d'aménagements en terme de transport que ce soit routier/autoroutier ou ferroviaire. Toutefois cela ne doit pas se faire au détriment des zones rurales et

favoriser l'installation en périphérie des villes. En matière ferroviaire par exemple, les investissements ne doivent pas simplement se faire sur le réseau « grandes lignes » ou « grande vitesse ». Des **cohérences** doivent être également trouvées **entre les différents modes de transports** à disposition du monde rural.

Préconisations :

- **Raisonner** davantage **en termes de temps de trajet** que de distance.
- **Prendre en compte** au niveau ferroviaire, **le réseau régional et le maintien et la rénovation des « petites lignes »** avec une réduction des temps de trajet.
- Créer des **instances de concertation départementale** entre les différents opérateurs de transport (transport ferroviaire, urbains et non-urbains) pour assurer la coordination des horaires et rendre cohérentes les correspondances train-car.

Il importe de trouver les moyens pour **développer le transport public** en milieu rural. Les besoins sont en effet nombreux : des transports pour le jour du marché, la permanence du percepteur, du médecin, la réunion hebdomadaire des anciens, etc.

Dans tous les cas, la mise en œuvre est difficile et le coût de fonctionnement élevé.

Préconisations :

- **Transformer les lignes de transport scolaire en lignes régulières afin que l'ensemble des habitants bénéficie du service.** Lorsque ce n'est pas possible, le transport scolaire pourrait être ouvert aux personnes qui désirent se rendre en ville, dans la limite des places disponibles (pour que les scolaires soient transportés assis).
- Développer un service de transport en **adéquation avec les attentes et les besoins des populations.**
- Faire preuve de créativité et s'inspirer des expériences menées en sachant que chaque cas est un cas particulier.

FONCIER ET HABITAT

Le foncier est un réel problème dans une région où le développement économique est important en lien avec les métropoles voisines (Bordeaux, Toulouse, Bayonne-Biarritz), mais aussi avec l'arrivée d'une population recherchant pour vivre sa retraite des lieux plus agréables.

Aujourd'hui s'y ajoute des agriculteurs souhaitant vendre pour résoudre la crise viticole de même que ceux arrivant à la retraite et n'ayant pas de successeur.

Par ailleurs, il est important de prendre en compte l'ensemble des composantes de l'occupation de l'espace. La forêt par exemple, occupe 44% de la surface en Aquitaine. Le milieu forestier est particulièrement victime des pressions en surface ainsi que des risques encourus suite au développement des villages (le nombre de départ de feu, en constante augmentation, est directement corrélé avec la pression sociale).

Une réflexion approfondie sur la place du foncier face aux besoins en logements (sociaux et autres) et pour l'économie est une vraie nécessité. En effet, comment installer les jeunes agriculteurs, mais aussi des artisans, des PME et PMI, sur des terrains dont le prix explose ?

La **prise en compte du problème du mitage de l'espace** est essentielle.

En matière d'aménagement et d'installation d'activité par exemple, il n'est pas possible voire pas souhaitable que toutes les collectivités aient une zone d'activités. Il importe de **trouver des consensus** pour avoir un niveau intercommunal de réflexion voir un niveau plus large comme le Pays.

La **maitrise de l'espace** est primordiale pour le maintien d'un environnement durable.

Préconisations :

- Mettre en place **avec les élus une réflexion globale sur le mitage de l'espace** avec notamment l'établissement de documents de référence (cartes communales, PLU...) afin d'avoir une **maîtrise de l'espace et de définir différentes politiques pour le village** (agricole, forestière, entrepreneuriale, accueil de nouvelles populations...).
- Prendre en compte que la **notion de gestion du sol** n'engage pas que la notion de constructibilité ou non du sol.
- Mettre en place **au niveau intercommunal** voir à un niveau plus large comme le **Pays** des réflexions afin de **trouver des consensus en matière d'aménagement et d'installation d'activités** (zone d'activités, installations de loisirs, etc.)

La question du logement est une problématique essentielle de l'installation en milieu rural. Les communes n'ont souvent pas de parc locatif ou de réserves foncières pour la construction de nouveaux logements. Les élus doivent **anticiper l'arrivée de nouveaux habitants**, la maîtrise foncière est nécessaire avec la mise en œuvre d'une **politique de l'habitat**. Par ailleurs, il ne suffit pas de prévoir les infrastructures de logement, il faut aussi prévoir les infrastructures de services....

L'accueil de nouvelles populations doit **se penser avant tout dans les centres-bourgs** où les potentiels en termes de logements sont élevés compte-tenu du nombre de logements vacants qu'il suffirait de réhabiliter.

Par ailleurs, la question de l'habitat et de la réhabilitation des logements vacants doit aussi se penser en termes d'accompagnement des personnes dans leur dépendance. Une réflexion sur les nouvelles façons d'accompagner les personnes doit se mettre en place afin d'accompagner celles-ci dans un cadre collectif avec de l'animation. Des démarches intergénérationnelles doivent dans ce cadre être privilégiées.

Préconisations :

- Inciter les **élus** à mettre en place une **politique de l'habitat**.
- Prendre en compte deux potentiels importants en milieu rural pour la création de logements avant de s'orienter vers l'étalement urbain et la densification de l'urbanisation qui entraînent des conflits d'usage des sols : la **création de logement locatif chez le particulier et la réhabilitation du bâti vacant**.
- Développer la création de partenariat pour la création de logements collectifs visant à accompagner les personnes dans leur dépendance par notamment de l'animation.
- **Penser globalement les projets** en intégrant toutes les composantes du développement (habitat, services, activités (agricoles, forestières artisanales, PME, etc.), transports, etc.)

Outre l'accession à la propriété, les communes doivent prendre en compte le **logement locatif**. En effet dans certains départements, comme la Dordogne, les jeunes couples ne peuvent plus construire (coût des terrains trop élevé), leur demande sera davantage tournée vers du logement locatif.

Préconisations :

- **Veiller à l'équilibre ville-milieu rural pour l'attribution des crédits à la réhabilitation** afin que les financements pour la création de logements sociaux ne soient pas concentrés en ville.
- Favoriser les **programmes HLM en milieu rural** en réalisant aussi des petits logements pour les jeunes qui cherchent à se loger en dehors du domicile familial. Le suivi des logements devra incomber à une structure extérieure et non pas aux élus.
- **Communiquer sur le logement conventionné** afin que celui-ci soit accepté par la population qui a souvent des difficultés à envisager de façon positive ce type de logement

TIC

Les technologies de l'information et de la communication sont des facteurs importants pour l'installation des familles et surtout des entreprises en milieu rural ou même le développement de services (accessibilité aux services publics via internet, développement de la télémédecine, etc.). L'ensemble du territoire aquitain doit de ce fait **être irrigué en téléphonie mobile et en accès à internet haut débit**. La **qualité du service** est également très importante. En matière de haut débit par exemple, la connexion ADSL doit être effective avec les débits correspondants.

Les TIC peuvent valoriser le milieu rural notamment pour le déplacement des PME. Internet est un vecteur de communication et peut permettre la **redynamisation d'activités locales**.

Préconisations :

- **S'assurer de la couverture du territoire aquitain** en téléphonie mobile et en accès internet à haut-débit.
- Développer ces technologies sur les territoires non couverts.
- Inciter le **développement du télétravail** qui est un outil permettant de réduire les coûts et qui peut fixer la population en milieu rural en limitant les contraintes en termes de transports, etc.

Un point ne doit toutefois pas être oublié c'est le risque **de fracture dans la société** notamment pour les personnes âgées et l'égalité des chances par rapport à l'installation et l'accès à ces TIC. Si certaines personnes pourront directement accéder aux services, d'autres personnes auront besoin d'un facilitateur ou n'auront pas les moyens de disposer de cette technologie chez eux.

Préconisations :

- **Développer des campagnes d'informations** sur ce type de modes de communication.
- Développer la **mise à disposition du matériel** pour les autres publics que celui initialement destiné (structure collège, lycée) pour permettre l'accès des TIC à tous et réduire ainsi les coûts d'acquisition d'un nouveau parc informatique sur une commune. Un système de location et un encadrement est à prévoir (rôle à trouver notamment pour le secteur associatif)

CONCLUSION

Il apparaît important pour les acteurs du Groupe monde rural Aquitaine qui réunit différentes structures qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, de faire entendre la voix du monde rural et de se pencher sur celui-ci à travers une instance de réflexion destinée à faire connaître les préoccupations du monde rural pour « aider les décideurs à prendre des décisions ».

A l'heure de la mise en place des outils de la nouvelle période de programmation 2007-2013, c'est dans l'optique de souligner les points à prendre en compte pour un développement équilibré du monde rural que les membres du Groupe ont réalisé ce document. Celui-ci porte l'essentiel des réflexions issues de ses réunions, visant à trouver les conditions pour obtenir un monde rural dynamique et en développement par l'accueil de nouvelles populations et le volet des services en milieu rural.

Si les acteurs du Groupe ont traité différents points qui vous ont été présentés ici en différents chapitres, il est toutefois essentiel de noter que les réflexions concernant le développement des territoires ruraux doivent se mener de manière transversale. Chacune des thématiques touchant au développement sont liées, l'accueil ne peut se concevoir sans à la fois des services, des logements, des infrastructures de transports, l'accès à l'éducation, la présence d'activités. Il y a une interconnexion entre chacune des problématiques qu'il est important de prendre en compte si l'on veut un

développement intégré. De plus, les réflexions doivent être menées à l'échelle d'un territoire (EPCI, Pays, bassin de vie) afin d'avoir une cohérence dans les actions menées et offrir ainsi aux populations en milieu rural une qualité de vie optimale.

Espérant que ces travaux trouveront un écho favorable auprès de l'ensemble des destinataires du document, le Groupe monde rural Aquitaine s'attachera dans la suite de ses travaux à informer ses réseaux sur les politiques européennes et nationales d'aménagement du territoire et à poursuivre ses réflexions.

Glossaire

ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADSL : Asymmetric digital subscriber line
ANDAFAR : Association nationale pour le développement de l'aménagement foncier agricole et rural
AROMSA : Association régionale des organismes de mutualité sociale agricole
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CC : Communauté de communes
CEL : Contrat éducatif local
CESR : Conseil économique et social régional
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DIACT : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DRAF : Direction régionale de l'aménagement et de la forêt
DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitations agricole
GMR : Groupe monde rural
HLM : Habitat à loyer modéré
MFR : Maisons familiales rurales
MSA : Mutualité sociale agricole
PLU : Plan local d'urbanisme
PME : Petites et moyennes entreprises
PMI : Petites et moyennes industries
PNR : Parc naturel régional
H&D : Habitat et développement
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SDPPR : Syndicat départemental des propriétaires privés ruraux
SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales
TPE : Très petites entreprises
UFCS : Union féminine civique et sociale
URCAUE : Union régionale des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'Environnement